



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le(a) soussigné, QUE :

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

EN CONSÉQUENCE; Il est proposé par Éric Pariseau et appuyé par Sylvie Turcotte,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham pour l'année 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h30 : sauf pour le MARDI 11 octobre étant donné le congé de l'action de grâce le lundi 10 octobre.

10 janvier 2022 , 7 février 2022, 7 mars 2022, 4 avril 2022, 2 mai 2022, 6 juin 2022, 11 juillet 2022, 8 août 2022, 12 septembre 2022, 11 octobre 2022, 7 novembre 2022, 5 décembre 2022

DONNÉ À Notre-Dame-de-Ham ce 16eme jour de Novembre 2021

---

Secrétaire-Trésorier(e)